

Pétition du citoyen Arnaud qui demande la suppression du mot «Saint » dans les noms de lieux et des noms des représentants, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Arnaud qui demande la suppression du mot «Saint » dans les noms de lieux et des noms des représentants, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 405;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36299_t2_0405_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023



III

[Le cⁿ Arnaud, préposé aux vivres, au présid. de la Conv.; Mariembourg, 8 niv. II] (1)

«Liberté, Egalité, Fraternité, plus de saint. Citoyen président,

Je demande que le mot Saint, qui précède un nom quelconque, soit supprimé. J'invite en conséquence les cinq Saints de la Convention nationale, de convertir ma pétition en motion.

Au lieu de St-André, St-Martin, St-Prix, St-Just et St-Affrique, vos collègues (qui ne sont certainement pas des imbéciles, fanatiques, charlatans, imposteurs), on dira, André, Martin, Prix, Just, Affrique. S. et F.> ARNAUD.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (2).

IV [Etat des décrets envoyés aux départ's par le M. de l'Intérieur; 27 niv. II] (3)

Dates	Titre	Départ ^{ts} auxquels ils sont envoyés	OBSERVATIONS
Brumaire 27 n° 1895	Décret concernant les relations de la République française avec les autres Sociétés politiques.	A tous les départements	Manuscrit
Frimaire 28 n° 1989	Décret qui annu le les passeports délivrés par les municipalités des lieux où les brigands de la Vendée ont séjourné.	id.	id.
Frimaire 28 n° 1992	Décret relatif à la division des poids audessus du grave.	id.	id.
Frimaire 29 n° 1981	Décret sur l'organisation de l'instruction publique.	id.	id.
Nivôse 2	Décret qui nomme le citoyen Dumas, général en chef de l'armée des Alpes.	id.	id.
Nivôse 3 n° 1998	Décret qui désigne les jours d'audition des pétitionnaires.	id.	id.
Nivôse 5 n° 2004	Décret qui ordonne la remise d'un état des chevaux dont le Ministre de la Guerre a disposé et de ceux livrés des différents dépôts depuis le pre- mier vendémiaire.	id.	id.
Nivôse 8 n° 2012	Décret qui attribue aux tribunaux de famille la connoissance des contestations relatives aux droits des époux divorcés.	id.	id.
Nivôse 14 n° 2025	Décret contenant des mesures pour accé- lérer la construction des bâtiments de guerre au Port de la Montagne et dans tous les ports de la Méditerrannée.	id.	id.
Nivôse 15 n° 2658 c	Décret qui rappelle dans leurs foyers les citoyens Bonnaire et Faguiot.	Aisne et Nord	id.
Nivôse 16 n° 2660	Décret qui passe à l'ordre du jour sur une pétition des frères d'Antiboul.	Var	id.
Nivôse 23 n° 2057	Décret relatif à l'emploi des fonds de non valeur provenant de l'accessoire des contributions foncières et mobi- lières.	Paris	id.
Nivôse 23 n° 2061	Décret qui ordonne la formation d'un état des terres acquises à la Nation par la destruction des rebelles de la Vendée.	Vengé Maine-et-Loire Loire-Inférieure Ille-et-Vilaine	id.
Nivôse 23	Décret qui adopte au nom de la Répu-	Deux-Sèvres	
n° 2062 Nivôse 24 n° 2662 c	blique les 6 enfants du brave Richer. Décret qui ordonne mention honorable de deux dessins des tableaux de Marat et Le Pelletier et confirme la nomination du c ⁿ Wicar à la place de director des estates de partires de la	Vengé	id.
	teur des ateliers de peinture de la manufacture de porcelaine.	au c ⁿ Battelier, repr. du Peuple	id.

F¹⁷ 1008^D, pl. 2, p. 1696.
 Mention marginale datée du 27 niv. et signée Jay.
 C. 287, pl. 862, p. 16. Signé: Paré, Monnel.